

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02506

Numéro SIREN : 504 875 931

Nom ou dénomination : EXPERTEA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 23422

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS Expertea Audit

60 boulevard Jean Labro

13016 Marseille

SIRET : 50487593100033

Certifié Conforme
Le Président



EXPERTEA

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille

S.A.R.L. EXPERTEA

60 boulevard Jean Labro - 13016 Marseille

contact@expertea.fr

 Sommaire

COMPTES ANNUELS	3
BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE	7
REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTES SUR LE BILAN	10

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS

EXPERTEA

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 330	6 330		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 810		20 810	4 810
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 000		15 000	15 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 140	6 330	35 810	19 810
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	588 996	6 730	582 266	735 953
Fournisseurs débiteurs	145 460		145 460	229 421
Personnel	124		124	749
Etat, Impôts sur les bénéfices				3 344
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	43 545		43 545	53 358
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	316 615		316 615	152 856
Charges constatées d'avance				373
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 094 740	6 730	1 088 010	1 176 055
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 136 880	13 060	1 123 820	1 195 865

BILAN

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	55 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	32 500	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	346 374	330 470
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	31 848	15 905
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	470 722	401 374
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	180 000	180 000
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	180 000	180 000
Emprunts et dettes financières diverses		73
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	725	725
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 410	434 208
Personnel	23 106	12 901
Organismes sociaux	12 789	14 211
Etat, Impôts sur les bénéfices	180	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	122 296	144 066
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	2 592	3 406
Dettes fiscales et sociales	160 963	174 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 000	4 900
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	653 098	794 490
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 123 820	1 195 865

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 103 398	955 929	147 469	15,43
Autres produits	8 201	3 960	4 241	107,11
Total	1 111 599	959 888	151 711	15,81
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	782 429	631 778	150 651	23,85
Total	782 429	631 778	150 651	23,85
MARGE SUR M/SES & MAT	329 170	328 111	1 060	0,32
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 975	3 173	801	25,25
Salaires et Traitements	204 064	218 130	-14 066	-6,45
Charges sociales	71 048	75 358	-4 310	-5,72
Amortissements et provisions		6 730	-6 730	-100,00
Autres charges	12 352	6 085	6 267	102,99
Total	291 439	309 476	-18 038	-5,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 732	18 634	19 097	102,48
Produits financiers		150	-150	-100,00
Charges financières	263	73	191	261,23
Résultat financier	-263	77	-341	-441,92
RESULTAT COURANT	37 468	18 712	18 757	100,24
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	5 620	2 807	2 813	100,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 848	15 905	15 944	100,25

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE

EXPERTEA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société: Expertea Audit

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 123 820 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 848 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont indiqués en euros.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28), modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 330			6 330
Immobilisations incorporelles	6 330			6 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 810	16 000		20 810
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 000			15 000
Immobilisations financières	19 810	16 000		35 810
ACTIF IMMOBILISE	26 140	16 000		42 140

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 330			6 330
Immobilisations incorporelles	6 330			6 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	6 330			6 330

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 793 125 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 000		15 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	588 996	588 996	
Autres	189 129	189 129	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	793 125	778 125	15 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	34 116
Total	34 116

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 55 000,00 euros décomposé en 550 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	100,00
Titres émis pendant l'exercice	50	100,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	550	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 653 098 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	180 000		180 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 410	293 410		
Dettes fiscales et sociales	160 963	160 963		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 725	18 725		
Produits constatés d'avance				
Total	653 098	473 098	180 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	725			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	104 523
Dettes provis. pr congés à payer	8 973
Charges sociales s/congés à payer	4 029
Taxe d'apprentissage CAP	1 206
Formation continue CAP	290
Total	119 021

EXPERTEA AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 55 000 euros
Siège social : 60 BD JEAN LABRO, 13016 MARSEILLE 16
504 875 931 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 19 h 00,

Les associés de la société EXPERTEA AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 60 BD JEAN LABRO 13016 MARSEILLE 16, sur convocation faite par lettre remise en main propre adressée le 20 juin 2022 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick ESTIENNE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 550 actions sur les 550 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 31 848 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 848 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 377 722 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'E' shape with a horizontal line extending to the right.

